

DIRECTEUR·TRICE DE PRUN'

PRUN', qu'est-ce que c'est ?

Radio sans pub, au ton audacieux et décalé, Prun' cultive la fraîcheur de la jeunesse depuis sa création à l'Université de Nantes en 1999. Implantée en Loire-Atlantique et portée chaque année par 250 bénévoles passionné·e·s, Prun' défend les talents locaux, l'émergence musicale, et l'expression des jeunes grâce aux 80 émissions de sa grille. Alliant folie festive et engagement, l'association forme ses publics aux métiers de la radio et fait bouger son territoire au gré de ses nombreux événements annuels.

Placé·e sous la responsabilité hiérarchique du Conseil d'administration, le·la directeur·ice de Prun' est responsable de l'antenne, et contribue à déployer le projet associatif sur le territoire.

Description de l'emploi :

• Gestion de l'antenne :

- Il · elle construit et imagine la grille des programmes, selon la ligne éditoriale et musicale de Prun'.
- Il · elle supervise l'antenne, assure la veille et le suivi des émissions, apporte des conseils et accompagne les émissions sur la saison.
- Il · elle étudie les dossiers de candidatures des bénévoles, puis oriente, conseille et coordonne la mise en place des projets d'émissions en lien avec la technicienne radio et la chargée de projets éducation médias.
- Il · elle assure le bon fonctionnement de l'équipe de programmation, et veille au respect de la ligne musicale de Prun'.

• Gestion de l'association :

- Il · elle réalise le suivi comptable de l'association et établit les budgets annuels en concertation avec le Conseil d'Administration et en lien avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.
- Il · elle assure le suivi administratif de l'association et procède aux différentes demandes de subventions et à la réalisation de leur bilan. Il · elle supervise le bilan d'activité de l'association.

• **Gestion du personnel :**

- Il · elle est responsable d'une équipe de 4 salarié·e·s. Il · elle est tuteur·trice d'un·e volontaire en service civique référent·e programmation musicale, et d'une salariée en contrat de professionnalisation.

- Il · elle gère les tâches administratives et juridiques quotidiennes inhérentes aux RH (salariées et volontaires en services civiques), en lien avec le Bureau de l'association.

• **Gestion des activités :**

- Il · elle est force de proposition dans la mise en place de projets radiophoniques, événementiels, et d'éducation aux médias, et coordonne les équipes salariées et bénévoles dans leur mise en place.

- Il · elle accompagne, favorise et soutient les initiatives des bénévoles.

- Il · elle élabore les budgets inhérents aux actions et en recherche les financements.

• **Relations partenariales :**

- En lien avec le Bureau de l'association, il · elle représente Prun' auprès des partenaires politiques (Université de Nantes, Ville de Nantes, Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC...)

- En tant que directeur·ice, il·elle entretient, consolide et fait évoluer le réseau partenarial de Prun' afin d'en défendre les intérêts et déployer le projet sur le territoire. Il·elle siège notamment dans les instances liées aux radios associatives (FRAP, GRAM), et aux musiques actuelles.

Profil adapté :

- Il · elle doit être organisé·e et se sentir à l'aise avec la comptabilité, les tâches administratives et juridiques.

- Il · elle doit avoir le sens du travail en équipe, avoir une réelle capacité d'écoute et une prédisposition à encadrer une équipe.

- Il · elle doit être en capacité de fédérer autour d'un projet, savoir s'adapter à différents profils de bénévoles, et avoir le sens de la pédagogie.

- Il · elle doit être force de proposition dans la mise en place de projets éditoriaux, et événementiels, et être moteur pour mobiliser une équipe de salarié·e·s et de jeunes bénévoles.

- Il · elle doit avoir une vision éditoriale en cohérence avec les valeurs de Prun', et être à l'aise avec les différents formats radiophoniques.
- Il · elle doit avoir une bonne connaissance de la scène musicale émergente

Est apprécié :

- Il · elle a une expérience en radio associative ou en média associatif.
- Il · elle a une expérience dans l'événementiel.
- Il · elle possède une bonne connaissance du tissu associatif nantais.
- Il · elle a une sensibilité prononcée pour les musiques actuelles.

Conditions du contrat :

- CDI
 - SALAIRE : selon l'indice 180 de la convention collective de la radiodiffusion (statut cadre)
 - DATE D'EMBAUCHE : 16 mars 2022
 - DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES : le 7 février 2022 à minuit.
- Envoyer une lettre de motivation et un CV à l'adresse : recrutement@prun.net